

CE MONDE QUI BOUGE

A propos
d'"Indigènes", de
Rachid Bouchareb

Par Hassane Zerrouky



Indigènes, de Rachid Bouchareb, en lice pour l'oscar récompensant le meilleur film étranger, fait grincer des dents au Maroc et, à un degré moindre, en France. La raison ? Le réalisateur, également producteur du film, a décidé de le présenter sous les couleurs algériennes. Certes, le Maroc l'a aidé en mettant à sa disposition son armée parce qu'en Algérie sa demande était restée sans réponse. Djamel Debbouze, qui est d'origine marocaine, a en partie financé le film. La renommée de l'acteur, qui s'est beaucoup investi dans *Indigènes*, a certainement beaucoup contribué au succès du film. Ce qui n'enlève rien au mérite des trois autres acteurs, le Franco-marocain Rochdi Zem, le Franco-algérien Samy Naceri et le Franco-tunisien Sami Bouadjia, tous trois admirables. La palme qu'ils ont reçue à Cannes était amplement justifiée. En France, quelques journaux se sont étonnés que ce film représente l'Algérie à Hollywood. Pourtant, c'est bien sous les couleurs algériennes qu'il avait été présenté au festival de Cannes sans que personne n'émette alors le moindre questionnement. Sans doute faut-il rappeler que les quatre acteurs campaient le rôle de trois tirailleurs algériens et d'un soldat marocain (Sami Naceri). Pourquoi les tirailleurs algériens ? Dans les écrits ou les documentaires sur la Seconde Guerre mondiale, leur existence est rarement mentionnée. C'est tout juste si au détour d'une image on aperçoit furtivement l'un d'eux. En revanche, les tirailleurs sénégalais et marocains sont plus souvent cités au point où l'on se demande si des Algériens ont combattu durant cette guerre. Ils constituaient de loin les gros des troupes de l'armée d'Afrique. Sur les 500 000 hommes qui la composaient, il y avait 238 000 Maghrébins dont 138 000 Algériens « musulmans » et 80 000 Marocains. Une partie d'entre eux — les Algériens — se sont engagés en contrepartie d'une promesse d'amélioration du statut de leur pays à défaut d'une promesse d'indépendance nationale. Parmi ces soldats, il y avait des noms illustres : Ahmed Ben Bella, Mohamed Boudiaf, Krim Belkacem... Ce sont eux qui ont libéré la Provence, dont Marseille et Toulon. Même dans la fameuse 2^{ème} Division blindée commandée par le général de Lattre, ils étaient plus d'un millier. Or, il a fallu attendre août 2006 pour que la Ville de Paris rende hommage aux soldats d'origine algérienne ayant libéré la capitale française en août 1944. Bien que cet oubli ait été réparé par son maire, Bertrand Delanoë, il faut savoir que jusque-là, la Ville de Paris n'avait rendu hommage qu'à 200 volontaires espagnols, à la poignée de soldats polonais et tchèques mais pas aux Algériens. Précisons encore — le film de Bouchareb l'évoque à travers cette scène finale qui a bel et bien existé — que ce sont les tirailleurs algériens qui ont libéré l'Alsace, notamment la ville de Mulhouse. Passons sur le fait qu'une bande de fascistes n'a rien trouvé de mieux que de profaner les tombes de ces soldats enterrés dans un cimetière alsacien, et que c'est dans cette région que le Front national de Le Pen fait ses meilleurs scores ! Quand ces tirailleurs seront de retour dans leur pays, ils découvriront les massacres du 8 Mai 1945. C'est sans doute pour cette raison que Rachid Bouchareb a décidé de faire un second film, retraçant la période allant du 8 Mai 45 à la guerre d'indépendance nationale. Reste à savoir si cette fois-ci, l'Algérie va lui donner les moyens de tourner cet épisode de l'histoire nationale et qu'il soit tourné en Algérie, et non au Maroc ou en Tunisie, évitant ainsi comme dans certains films concernant des faits se situant entre 1954-62, que les paysages et les costumes n'aient rien d'algérien ou que le parler ait de forts accents marocains, voire tunisiens. C'est comme si en France, on tournait un film historique se situant en Corse — par exemple un épisode de la vie de Napoléon — avec des acteurs jouant avec l'accent alsacien ou belge !

H. Z.

Violentes émeutes à Draâ-Ben-Khedda

La ville de Draâ-Ben-Khedda s'est réveillée, hier mercredi, aux cris des émeutes et de la protesta. En effet, tôt le matin, les principales artères étaient quadrillées par un impressionnant dispositif de sécurité déployé par les forces de l'ordre.

Un arrêté du wali de Tizi-Ouzou, daté du 30 janvier 2007 — vingt-huit arrêtés selon les services de la daïra — a identifié et localisé sur 10 sites plus de 80 constructions illicites à démolir. Dès 9 heures du matin, deux engins (Poclair) ont démolé les fondations de 18 locaux en construction sur le site de l'EX-ERCA à l'entrée ouest de la ville. Des échafaudages ont opposé des jeunes chômeurs aux forces de l'ordre. Cette première opération s'est déroulée sans accrocs notables et les engins sous bonne escorte se sont dirigés vers le site de la laiterie de Draâ-Ben-Khedda toujours sur le boulevard Kasri-Ahmed.

A 11 heures précises, de violentes émeutes ont opposé les jeunes qui ont entamé des travaux de construction de locaux commerciaux sans permis de construire aux forces anti-émeute. Pneus brûlés, bombes lacrymogènes, cocktails Molotov... Le décor d'un affrontement violent est vite planté. Des centaines de curieux ont convergé vers les lieux. Une pagaille indescriptible a gagné la cité des 400 logements et la circulation routière a été déviée. Au siège de la daïra, une réunion a regroupé deux bureaux d'études, la DUCH et le chef de daïra. Le ton est à la résolution. Cette opération s'étalera jusqu'à la fin de la première quinzaine de février, elle visera l'éradication totale des constructions illicites à Draâ-Ben-Khedda. «Nous tracerons un plan d'aménagement urbain et chaque démolition sur chaque site sera ponctuée par l'aménagement d'un espace vert et des projets d'utilité

publique. Nous réhabiliterons tous les espaces, mètre par mètre, avec toutes les réflexions qui s'imposent», nous a affirmé un représentant de la DUCH. Une importante enveloppe budgétaire a été allouée à cette opération «coup-de-poing» et visera l'extension du marché couvert de la cité Dallas, la construction d'un autre à BATOS, l'érection de 100 locaux pour les petits métiers et les micro-entreprises, et la construction d'un centre commercial destiné aux chômeurs. Pas moins de 600 locaux seront construits pour éradiquer ce phénomène des «baraquas» qui, en près de 20 ans de laxisme, a fait de Draâ-Ben-Khedda, un bidonville sans âme.

A l'heure où nous mettons sous presse, les jeunes n'ont pas décollé et les pouvoirs publics imperturbables veillent au grain.

Tayeb Bouamar

19^e JOUR DU PROCES

Les devises d'El Khalifa Bank ne transitaient pas par la Banque d'Algérie

Les devises déposées au sein de l'agence d'Oran de Khalifa Bank n'ont jamais transité par la Banque d'Algérie. L'agrément de la banque n'a pas été suivi par l'ouverture d'un compte devises au sein de la représentation de la Banque d'Algérie d'Oran. L'argent était transporté dans des sacs sur les vols réguliers de Khalifa Airways par des émissaires envoyés par le Pdg du groupe. Pire encore, pendant près de quatre mois, tout l'argent de l'agence avait transféré de la sorte. Des sommes qui n'ont jamais été versées à la caisse principale. Résultat : le liquidateur a découvert un trou de 5 milliards de centimes et de 20 000 euros.

Naval Imès - Alger (Le Soir) - C'est pour ces raisons que le directeur de l'agence d'Oran est accusé, entre autres, de vol qualifié et d'association de malfaiteurs. Guers Hakim a livré hier son témoignage, levant un peu plus le voile sur les pratiques si particulières à Khalifa Bank.

Comme les autres chefs d'agence, c'est un ancien cadre du secteur public qui a rejoint, dès 1999, Khalifa Bank. A la tête de l'agence d'Oran, il ne trouve pas anormal qu'une agence agréée puisse activer sans qu'un compte soit au préalable ouvert auprès de la Banque d'Algérie. «Trouvez-vous normal qu'une banque, au lieu de mettre son argent au niveau de la Banque d'Algérie, envoie son argent dans des avions ?» demande la présidente.

«Ça n'a duré que quelques mois», répond-il. Pendant ce laps de temps, plusieurs individus, qu'il appelle «convoyeurs de fonds» venaient régulièrement récupérer l'argent. Ne s'est-il jamais demandé si cet argent arrivait effectivement à la caisse prin-

cipale ? «Non, c'est au destinataire de s'inquiéter. Moi je faisais les écritures entre sièges. La présidente revient à la charge. «Mais vous aviez des suspens ?» «Oui», se contente-t-il de dire. La présidente n'en a pas fini avec la question des «transferts» des devises et demande: «Aviez-vous des instructions particulières au sujet des devises ?» Guers répond:

«Oui. On ne devait pas mettre à la Banque d'Algérie. Et un jour, il m'a appelé pour me dire que, désormais, c'est Baïchi, le directeur de la trésorerie, qui se chargera de récupérer l'argent et le rapatrier à Alger.» C'est ainsi que ce dernier a pris une première fois la somme de 50 millions de centimes sans avoir laissé de trace comptable. Une seconde fois, Baïchi avait pris 2 millions de dinars, puis 1 million de francs français. Le tout sur simple injonction de Moumen.

«Et le trou de 20 000 euros ?» interroge M^{me} Brahimi. «Je conteste. Ces 20 000 euros, je n'en ai pris connaissance que

chez le liquidateur. Certains ont dû faire la demande au nom de mon agence qui était excédentaire et qui n'avait, par conséquent, pas besoin de cette somme.» Qui aurait pu le faire ? Mystère et boule de gomme.

Ces intérêts «transférés» dans des sacs

Les mêmes zones d'ombre persistent au sujet de la gestion des comptes courants qui recevaient les intérêts récoltés des dépôts à terme. L'agence d'Oran, qui accordait un taux d'intérêt inférieur à celui pratiqué à Alger, faisait régulièrement des «rectificatifs». Il arrivait souvent que des clients de la banque contestaient la différence dans les taux appli-

qués entre Alger et Oran. Pour y «remédier», la direction générale donnait l'ordre au chef d'agence de réajuster les intérêts. Comment cela se faisait ? C'est Baïchi qui passait récupérer les sommes en question», répond l'accusé. Evidemment, ce transfert se faisait sans aucune trace. La preuve ? Appelé à donner encore une fois son témoignage, le caissier principal a indiqué qu'il recevait régulièrement des écritures entre sièges mais qui n'étaient pas accompagnées de l'argent. Informé par ses soins, le Pdg du groupe lui aurait demandé de temporiser. Ce n'est que beaucoup plus tard que le pot aux roses sera découvert...

N. I.

Dilem crée un incident

«L'affaire Khalifa est loin d'être une simple histoire de caisse principale. Il s'agit d'une affaire d'Etat, une affaire qui touche toute l'Afrique», a lancé l'avocat Dilem provoquant l'ire de la présidente. Son insistance et son refus de retirer ses propos ont failli provoquer un clash. Très en colère, M^{me} Brahimi a menacé l'avocat de prendre «les mesures qui s'imposent à son encontre» pour outrage.

L'avocat en question avait en effet pris la parole sans la demander et s'est aussitôt avancé vers la présidente, déclarant qu'elle sollicitait trop son client Akil Youcef. «Je n'ai besoin de leçons de personne, je connais les procédures. Ce tribunal n'est pas mon tribunal, l'affaire Khalifa n'est pas mon affaire, mais l'affaire de tous les Algériens.» Et l'avocat de renchérir : «Alors, il faut juger ceux qui se sont sauvés à Bangkok.» C'en était trop.

La présidente lève la séance pour ne revenir que 20 minutes plus tard. L'avocat prend alors la parole. Il présente ses excuses pour son intervention intempestive et retire les paroles qui auraient pu offenser le tribunal. L'incident est clos.

N. I.

IL N'EXISTE AUCUN DOCUMENT APPROUVANT LEUR DEPOT A EL KHALIFA BANK

Les 319 milliards évaporés de la Cnac

Entre 2001 et 2003, la Caisse nationale d'assurance-chômage (Cnac) a déposé la somme de 187 milliards de centimes auprès de Khalifa Bank. Une somme à laquelle s'ajoutent les 132 milliards de centimes du fonds de garantie des risques dus au microcrédit. Tout cet argent s'est évaporé suite à la banqueroute de la banque. Au niveau de la Cnac, il n'existe aucun document prouvant que la décision de placement des fonds a été prise par le conseil d'administration. Pire encore, la Cnac, organisme public à gestion spécifique, n'est pas tenue de faire du profit. L'alibi du taux d'intérêt pratiqué par Khalifa Bank n'est donc pas valable.

C'est pour ces raisons que le directeur de l'époque va devoir s'expliquer devant le tribunal de Blida. Aït Belkacem Mahrez est poursuivi au même titre que les responsables d'autres entités publiques ayant déposé leurs fonds chez Khalifa Bank. En

attendant, c'est l'actuel DG de la Cnac qui a été entendu en tant que témoin. M. Bouhedda a expliqué comment ses prédécesseurs avaient procédé au placement sur six tranches des fonds de la caisse. «D'où vient cet argent ?» demande la présidente du tribu-

nal ? «C'est l'argent des travailleurs. Chaque employé cotise à hauteur de 9 % de son salaire. Il s'agit d'un système basé sur la solidarité entre travailleurs», répond le témoin. «Et cet argent vous l'avez récupéré ?» «Non», répond-il. Autre question de la présidente : «Qui a pris la décision de retirer l'argent de la Cnac des banques publiques pour le mettre dans la banque privée ?» «Je pense que ça doit être le DG.» Plus explicite, il expliquera que conformément aux statuts de la Caisse nationale de chômage, c'est le conseil d'administration qui peut prendre de telles décisions mais qu'au niveau de la Cnac, il n'existe aucun document prouvant l'existence d'une telle décision. Si la procédure avait été

normalement suivie, dira-t-il, la tutelle qui est le ministère du Travail aurait été informée. La présidente demandera alors au témoin s'il avait eu vent des avantages octroyés par Khalifa Bank aux déposants. Il répondra qu'il avait entendu des dires au sujet de cartes de thalasso et de gratuité des soins avant de donner une précision de taille. De par leur statut, les caisses sociales ne sont pas des entreprises à caractère économique, censées faire du profit. Elles peuvent se contenter de récolter les cotisations des salariés et redistribuer l'argent aux ayants droit. Une question qui sera très certainement posée à Aït Belkacem Mahrez.

N. I.